

Initiatives ministérielles

M. Riis: C'est exactement la question qu'a posée la Société canadienne des postes.

Par conséquent, le bureau de poste de Westwold se trouve maintenant dans le bar de la Légion. Je pense que ce n'est pas correct. Cette solution illustre l'entêtement de la société à privatiser ses opérations quoi qu'il arrive et peu importe si les solutions adoptées ont du sens.

Cette décision est sans conteste l'une des plus ridicules à avoir été prises par cette société.

• (1050)

Nous nous opposons à ce projet de loi. Nous l'avons examiné attentivement et nous nous sommes posés la question: Cette mesure législative améliore-t-elle le service offert aux Canadiens? Améliore-t-elle le service fourni aux Canadiens qui vivent dans des régions urbaines et rurales? Nous avons examiné le projet de loi article par article et nous n'avons rien trouvé qui nous permette de croire que cette mesure améliorera un tant soit peu le service. Par conséquent, nous ne pouvons l'appuyer.

Nous nous sommes aussi posés la question de savoir si ce projet de loi mettrait fin au harcèlement dont fait preuve la Société canadienne des postes à l'endroit de ses syndiqués, et si celle-ci allait tenir sa parole. Nous avons bien étudié la mesure législative et nous n'avons rien trouvé nous permettant de croire qu'il en serait ainsi. Nous supposons que la situation actuelle persistera.

J'essaie de trouver une seule raison qui inciterait qui que ce soit à appuyer ce projet de loi. J'ai écouté très attentivement mes collègues d'en face. C'est peut-être leur idée d'une comédie, parce qu'aucun d'entre eux n'a énoncé une seule raison pour laquelle ce projet de loi devrait être appuyé même par les ministériels.

Les députés d'en face parlent de la nécessité d'avoir un service postal plus efficace. Cette mesure n'aura pas cet effet. Ils parlent de l'amélioration des relations avec la direction. Le projet de loi ne permettra pas non plus d'atteindre cet objectif. Ils parlent de cette mesure comme d'une idée progressive qui donnera aux employés la chance de participer à l'orientation future de la Société canadienne des postes. Ce n'est pas le cas, puisqu'il s'agit d'actions sans droit de vote. Étant donné que la société appartient déjà en partie à ses employés, il est quelque peu absurde de dire que c'est là une occasion d'acheter et de posséder une partie de cette entreprise.

Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et nous discutons du principe de la mesure législative. Voilà pourquoi nous essayons de trouver une seule raison d'appuyer cette mesure. Nous écoutons attentivement les députés conservateurs afin de trouver une raison, mais il n'y en a absolument aucune. De toute

évidence, nous n'allons pas appuyer cette mesure législative.

Permettez-moi de faire une suggestion à mes collègues du gouvernement. S'ils veulent envoyer un message vraiment positif aux employés de la société des postes, la première chose qu'ils doivent faire c'est de retirer ce projet de loi et de donner la priorité au règlement de la convention collective.

Si les députés d'en face disaient qu'ils vont retirer cette mesure législative absurde et ordonner aux négociateurs de régler immédiatement le différend contractuel, ils transmettraient un second signal très positif aux employés de la Société canadienne des postes. Une telle mesure donnerait un certain espoir aux employés.

Permettez-moi de dire que si le gouvernement et le ministre responsable de la Société canadienne des postes veulent réellement rendre les Canadiens et les employés des postes heureux, ils devraient annoncer que le 1^{er} juillet, Jour du Canada, le Parti progressiste-conservateur va déclencher des élections.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations du député avec un vif intérêt, et j'aurais une question à lui poser.

Le député cherche une seule bonne raison que son parti pourrait avoir d'appuyer ce projet. Accepterait-il l'une des raisons invoquées pour une mesure semblable proposée par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario?

Je remarque, dans le discours du Trône, qu'un des objectifs du gouvernement de l'Ontario, au cours de la session qui vient, est de faire adopter des mesures permettant la participation des employés au capital des entreprises, mesures qui franchiront l'étape du débat final.

Je voudrais également citer un extrait du projet de réforme de la Loi sur les relations de travail de l'Ontario, qui a pris la forme d'un document de travail déposé par le ministère ontarien du Travail, en novembre 1991. Ce document est passionnant, car il s'inscrit dans le cadre des réformes du gouvernement néo-démocrate dans le domaine du travail, conformément à la section 1.3, consacrée au programme social et économique du gouvernement. Je remarque avec intérêt que c'est l'un des points qui figurent au programme du gouvernement néo-démocrate, est le suivant:

«Le gouvernement néo-démocrate ontarien veut encourager l'investissement des travailleurs dans des entreprises ontariennes et leur participation à la propriété de ces entreprises d'une manière qui reconnaisse les avantages de la participation des travailleurs aussi bien pour ceux-ci que pour les entreprises.»